



Rentes immédiates RBC® Exposé

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

Rentier principal :	Rentier
Sexe :	Homme
Date de naissance :	3 mars 1961

RENSEIGNEMENTS SUR LA PRIME :

Montant de la prime :	100 000,00 \$
Date de souscription :	3 mars 2026
Type de fonds :	REER (Régime enregistré d'épargne-retraite)

RENSEIGNEMENTS SUR LA RENTE :

Type de rente :	Viagère unique
Montant brut du versement :	564,61 \$
Périodicité des versements :	Mensuelle
Date du premier versement :	3 avril 2026
Période garantie :	10 ans
Fin de la période garantie :	3 mars 2036
Mode d'imposition :	N/D

DÉNI DE RESPONSABILITÉ ET NOTES IMPORTANTES :

1. La base de taux de cette soumission est garantie si RBC Services aux investisseurs reçoit par télécopieur une copie de la demande, accompagnée d'une demande de garantie de taux au plus tard à minuit (HNE) le lendemain de la préparation de cette soumission. RBC Services aux investisseurs doit recevoir les fonds non enregistrés dans les sept jours civils suivant la réception par télécopieur de la demande. Elle doit recevoir les fonds enregistrés dans les 45 jours civils suivant la réception par télécopieur de la demande. Si les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas réunies, la base de taux pourrait être modifiée. Voir la demande de Rentes immédiates RBC® pour des détails sur la garantie de taux.
2. La base de taux peut changer quotidiennement.
3. En ce qui concerne les fonds d'un régime de retraite enregistré, y compris des fonds immobilisés, une portion du « montant des versements » peut avoir été calculée en fonction d'une table de taux unisexes, conformément à la loi sur les pensions applicable. Toute inexactitude dans le montant saisi pour la portion assujettie à la table de taux unisexes peut entraîner une modification du montant des versements.
4. Toute modification dans les données saisies peut modifier le montant des versements. Le montant du dernier versement et la date de souscription seront déterminés une fois que la Compagnie d'assurance vie RBC aura reçu la prime unique.
5. Cet exposé peut être considéré comme nul et sans effet si l'information fournie ci-dessus contient de fausses déclarations.
6. Les renseignements et valeurs ci-dessus sont fournis uniquement à des fins d'illustration.
7. Votre contrat de rente ne peut faire l'objet ni de modifications ni d'un rachat une fois qu'il a été établi. Vous pouvez demander à votre conseiller en assurance de vous donner un exemple du contrat de rente avant qu'il ne soit établi afin d'obtenir de plus amples renseignements sur ce produit.
8. Cette illustration suppose que le rentier n'a pas présenté de proposition ni souscrit une police d'assurance-vie au cours des six derniers mois et n'a pas l'intention de présenter de proposition pour une police d'assurance-vie au cours des trois prochains mois.
9. Tous les paiements reçus ou effectués par RBC Vie doivent être faits en devises canadiennes.
10. Toutes les Rentes immédiates RBC souscrites au moyen de fonds non enregistrés sont imposés sur la base d'une rente prescrite.
11. Si vous avez des questions au sujet de votre exposé, veuillez vous adresser à votre conseiller.



BARÈME DES MONTANTS IMPOSABLES

Année de versement	Montant annuel brut du versement	Portion annuelle imposable
2026	5 081,00 \$	5 081,00 \$
2027	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2028	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2029	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2030	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2031	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2032	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2033	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2034	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2035	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2036	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2037	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2038	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2039	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2040	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2041	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2042	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2043	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2044	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2045	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2046	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2047	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2048	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2049	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2050	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2051	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2052	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2053	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2054	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2055	6 775,00 \$	6 775,00 \$



BARÈME DES MONTANTS IMPOSABLES

Année de versement	Montant annuel brut du versement	Portion annuelle imposable
2056	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2057	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2058	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2059	6 775,00 \$	6 775,00 \$
2060	6 775,00 \$	6 775,00 \$

DÉNI DE RESPONSABILITÉ ET NOTES IMPORTANTES :

1. La portion imposable du versement de rente indiquée dans le « tableau des montants imposables » est fourni uniquement à des fins d'illustration. Nous vous invitons à consulter votre conseiller au sujet de votre situation personnelle. Toute modification future à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et aux règlements peut avoir des répercussions sur la portion imposable du revenu.
2. À des fins d'illustration. Les montants des rentes viagères individuelles et réversibles sont indiqués jusqu'à l'âge de 100 ans, mais sont garantis la vie durant du ou des rentiers.
3. **Retenue fiscale pour les rentes enregistrées seulement** : le montant du versement annuel indiqué dans le tableau ci-dessus représente le versement de rente brut. L'impôt sera retenu à la source en fonction du taux de retenue d'impôt applicable. Vous recevrez le montant de la rente déduction faite de l'impôt applicable, à moins d'indication contraire de votre part sur la demande de contrat de Rentes immédiates RBC. Veuillez vous adresser à votre conseiller pour de plus amples renseignements.